



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 59

Décembre 2019

Équipe nationale 1er degré

Henri BARON

Elena BLOND

Fabienne CHABERT

Antoine DIERSTEIN

François-Xavier DURAND

Malika GAUDEL

Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER

Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY

Émilie PERTUZÉ

Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY

Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

Édito	1
Le mot du mois	2
Retraite	3-4
Direction d'école	5-7
Bilan de la rentrée 2019-20	8-9
Souffrance au travail : une victoire syndicale	9-11
Fin du paritarisme	12
Éducation prioritaire	13-14
Budget 2020	15
AESH	16

L'édito

Restons debout !

À chaque éditorial, nous nous interrogeons sur les sujets à aborder ou à souligner. Ce n'est pas que nous sommes en difficulté pour trouver l'inspiration, mais plutôt que nous sommes en difficulté pour choisir parmi toutes les attaques à critiquer...

En effet, à chaque ministre ou gouvernement, nous dénonçons une dégradation sans cesse plus violente de la situation globale dans l'Éducation. À chaque fois, nous sentons la froideur de la lame sur le cou du service public d'Éducation. Si le mammouth est bien dégraissé, il est désormais à euthanasier selon la volonté du Président et de son ministre. Une seule motivation, dérégler la machine pour l'accuser de mal fonctionner et ainsi imposer des réformes qui vont la démanteler encore plus... C'est un triste et funèbre cercle vicieux.

Cette stratégie ne s'applique pas uniquement à l'École. C'est le fondement du capitalisme et de la politique libérale appliqués dans la sphère politique et sociale. Ce schéma de pensée et les actions qui en découlent sont ancrés dans notre société contemporaine. Ils visent à exploser le cadre solidaire de notre modèle social hérité du Front populaire et de la Libération.

Tous les services publics aujourd'hui sont en pleine déconfiture. Sans parler de l'atroce loi de la réforme de la Fonction publique votée en juillet dernier, il suffit de dresser un tableau, certes noir, mais objectif de la situation. À l'École, parlons des personnels dont 30% sont désormais des non-titulaires, parlons du manque de personnels qui empêche les formations sur le temps scolaire, qui empêche les remplacements lors des arrêts maladie, qui surcharge mécaniquement les classes... Parlons de pédagogie et de liberté à exercer notre métier sereinement sans pression ou injonction. Parlons de l'absence de temps pour prendre du recul sur notre métier et lui donner du sens, pour échanger avec nos collègues de façon formelle ou non d'ailleurs... Mais parlons aussi des autres services publics qui disparaissent ou s'effritent. Qui ne s'en est pas rendu compte en allant consulter à l'hôpital ? Qui ne s'en aperçoit pas en tentant d'aller demander un conseil aux Finances publiques ? Qui parle maintenant de service public pour l'énergie ou l'eau ?

Tout ceci est un exercice de destruction massive : l'individualisation de nos métiers doit aller de pair avec l'individualisation de notre société. Prochaine étape, l'explosion du cadre général et solidaire de notre système des retraites. On était des salarié·es pauvres, ils veulent nous transformer en retraité·es pauvres. Il paraît que c'est ça le progrès... Jusqu'à quand allons-nous subir en silence ? Il y a urgence à s'y opposer. Tout n'est pas écrit. C'est de notre survie dont il s'agit !

Jérôme SINOT



Le mot du mois

Retraite

Selon le dictionnaire Larousse, prendre sa retraite c'est « l'action de se retirer de la vie active, d'abandonner ses fonctions ». La retraite est donc l'« état de quelqu'un qui a cessé ses activités professionnelles. » Encore faut-il en avoir les moyens !

Se battre pour nos retraites c'est exiger une société juste pour tous et toutes !

Pendant longtemps l'État ne se préoccupait pas du sort de celles et ceux qui cessaient leur activité.

Cette préoccupation était laissée aux organismes religieux ou aux corporations. Ce n'est qu'à partir du 19^e siècle que cette question est devenue sujet national, sur la base de versements volontaires à une caisse nationale des retraites, dans un premier

temps. Après un demi-siècle d'existence, elle ne concernait que moins de 10 % des plus de 60 ans, et seulement 3,5 % des ouvrier·ères âgé·es, celles·ceux-ci n'ayant pas les moyens de cotiser.

En 1946, un système de retraite universel a été instauré, cohabitant avec une multitude de régimes spéciaux, issus de volontés restreintes. Au fur et à mesure des années, le système s'est encore complexifié et même si la situation des retraité·es dans notre société s'est globalement améliorée, elle reste très inégalitaire puisque soumise au volontarisme politique.

Or le volontarisme actuel n'est ni solidaire ni social et le gouvernement veut nous faire croire que le seul problème est le financement des retraites avec comme uniques solutions l'allongement de la durée des cotisations ou la capitalisation.

Un retour pur et simple au 19^e siècle !

Se battre pour nos retraites, c'est exiger une société juste pour tous et toutes, où chacun·e, jeune, actif·ve, retraité·e, a son rôle à jouer !

Aujourd'hui, se battre pour nos retraites c'est revendiquer le maintien des retraites par répartition où chaque génération est solidaire des autres.

Chrystel LEVARDON



Retraite

Une mobilisation urgente !

Macron veut s'attaquer de façon violente à notre système de retraite. D'un système de salaire socialisé où chaque salarié·e verse une partie de son salaire (via les cotisations patronales et salariales) dans une caisse commune de redistribution (pour les retraites, la branche santé de la sécurité sociale...), le gouvernement veut un système à points totalement individualisé.

Pourquoi cette réforme est une révolution ?

- ⇒ Parce qu'elle supprimerait le système de retraite par répartition (les actives paient pour les retraités) ;
- ⇒ Parce qu'elle veut imposer un système par points où chacun·e devra constituer sa propre retraite ;
- ⇒ Parce qu'elle veut imposer une « règle d'or » : une part du PIB à ne pas dépasser pour les retraites et donc des ajustements par la valeur du point.

Pourquoi le gouvernement veut-il changer ce système ?

- ⇒ Pour réduire le montant des pensions (de 20 à 40 %) ;
- ⇒ Pour calculer sur l'ensemble de l'activité (abandonner le calcul sur les 6 derniers mois dans le public et sur les 25 meilleures années dans le privé) ce qui aura pour effet de niveler les retraites par le bas ;

⇒ Pour reculer l'âge de départ à la retraite avec le principe de décote selon l'âge pivot (64 ans avec une hausse jusqu'en 2030) ;

⇒ Pour récupérer les fonds excédentaires des différents régimes.

Dans ce futur système, les professeur·es des écoles seraient les grand·es perdant·es. En effet, ils·elles cumuleraient les handicaps : retraites calculées sur l'ensemble des salaires de la carrière en intégrant les primes et non plus sur les six derniers mois, mais aussi faiblesse de leurs salaires sans prime ni heure supplémentaire. **Tout ceci entraînerait une chute des pensions des professeur·es des écoles d'au moins 25 %.**

Et une nouvelle fois, les **principales victimes seraient les femmes**, très nombreuses dans notre profession, car ce sont elles qui sont le plus souvent à temps partiel ou avec des carrières tronquées et qui touchent le moins de primes.

Dans ce futur système, les professeur·es des écoles seraient les grand·es perdant·es. En effet, ils·elles cumuleraient les handicaps : retraites calculées sur l'ensemble des salaires de la carrière en intégrant les primes et non plus sur les six derniers mois, mais aussi faiblesse de leurs salaires sans prime ni heure supplémentaire.

PE	Pour une carrière commençant à 24 ans, un passage au 2ème grade à 51 ans					
Age de départ en retraite	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui	1 740 €	1 905 €	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €
pension nette réforme Macron	1 320 €	1 443 €	1 571 €	1 705 €	1 843 €	1 987 €
perte	- 420 €	- 462 €	- 505 €	- 549 €	- 593 €	- 638 €

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)



Pour vous faire une idée, allez calculer votre pension :

<https://reforme-retraite.info/>

La CGT Éduc'action revendique :

- ◆ le retour de la retraite à 60 ans ou après 37,5 annuités (selon ce qui est le plus favorable au·à la salarié·e), en prenant en compte les années d'études, de formation, de stages et de chômage, avec 100 % du meilleur salaire détenu au minimum pendant 6 mois ;
- ◆ l'augmentation du point d'indice et une augmentation immédiate des retraites et pensions de 400 € pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat subie par les retraité·es depuis de nombreuses années ;
- ◆ l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- ◆ une autre répartition des richesses et l'arrêt des exonérations fiscales.

Pour s'opposer à ce funeste projet, nous appelons à construire la grève reconductible dans notre secteur, à compter du 5 décembre 2019, date de la première journée d'action interprofessionnelle, pour défendre et améliorer nos systèmes de retraites.

Toutes et tous ensemble, nous pouvons stopper ce recul de nos droits et tout mettre en œuvre pour construire une société solidaire parce qu'une autre répartition des richesses est nécessaire et possible !

Jerome SINOT



Parce que la loi est présentée au conseil des ministres dès janvier pour un vote au Parlement avant l'été, il y a urgence à stopper le gouvernement.

Dans nos secteurs, construisons la grève reconductible à compter du 5 décembre 2019, date de la première journée d'action interprofessionnelle, pour défendre et améliorer nos systèmes de retraites.

Métier

Direction d'école : on est très loin du compte !

Le ministre de l'Éducation nationale a utilisé le suicide de notre collègue Christine Renon pour réactiver le serpent de mer politicien du statut des directeur-trices d'école. Ce faisant, il détourne complètement les raisons de sa colère, de son épuisement, de son suicide. Christine Renon n'est pas morte pour obtenir un statut de la direction d'école, loin de là.

Notre collègue directrice est morte épuisée par les conditions de travail que ce ministère, après les autres — plus que les autres ! — fabrique pour tous ses personnels, directeur-trices d'école ou pas. Elle est morte victime du management, des pressions de la hiérarchie, des tâches lourdes et inutiles, d'un métier vidé de son sens par celles et ceux qui commandent. Morte d'être traitée comme un larbin.

Et, évidemment, ses conditions de travail inhumaines, son instrumentalisation, son rôle forcé d'exécutante, en face des *pen-seurs*, ont à voir avec le métier qu'elle exerçait, la direction d'école.

Car, si le suicide de notre collègue ne peut s'y résumer, il y a une vraie question à propos de la direction d'école à laquelle le ministre ne veut pas répondre. Au contraire, il en profite pour en finir avec ce qui le gêne, le système original de fonctionnement du collectif dans les écoles. L'absence de hiérarchie, système efficace, dérange car il manque un chaînon dans un système vertical.

La CGT Educ'action dénonce les conditions de travail de nos collègues chargées de direction, leur contrôle permanent via des tâches administratives plus que lourdes et inutiles, qui les empêchent de jouer leur rôle de facilitation pédagogique. C'est à cause de cela, du manque de moyens humains (pour les décharges et l'aide administrative

par des personnels statutaires) et de leur utilisation malsaine comme relais de la hiérarchie que les collègues craquent.

La CGT Educ'action a des propositions pour l'animation des écoles comme alternative à ce projet de statut hiérarchique qui est la pire réponse possible. Ni améliorer les conditions de travail ni favoriser le bon fonctionnement des écoles ne se font avec un lien hiérarchique. Au contraire, il faut que le conseil des maître:sses soit l'instance de décision souveraine et que les équipes, en particulier, décident seules de leur fonctionnement. La tentation pour certain-es de voir un corps de direction apparaître est une chimère car tout le monde n'y goûtera pas et il sera soumis à concours de recrutement.

Dans l'immédiat, la CGT Educ'action revendique un temps de décharge assuré par une collègue dédiée à cette mission. Elle revendique le réemploi des anciens « contrats aidés » sur les missions pérennes d'aide administrative à la direction d'école, puis la création d'emplois statutaires nécessaires à leur titularisation.

Nous revendiquons des sites d'école largement équipés et adaptés (après avis des personnels) aux différentes activités pédagogiques des élèves, des enseignant-es et de tous les personnels intervenant dans ces lieux, mais aussi aux diffé-

**La CGT
Educ'action a
des propositions
pour l'animation
des écoles
comme
alternative à ce
projet de statut
hiérarchique qui
est la pire
réponse possible.**

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

rentes réunions de médiation ou interventions spécifiques des personnels de santé et prévention et l'abandon de toutes les tâches administratives inutiles et inappropriées.

Pour la CGT Éduc'action, à plus long terme, aucune école ne doit dépasser 200 élèves ou 10 classes. Nous revendiquons

une animation collégiale des équipes avec une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique, des postes administratifs sous statut de la Fonction publique.

Jean GRIMAL

Questionnaire sur la direction d'école : un écran de fumée

Établi dans l'urgence pour faire croire à une prise en compte du profond malaise suscité par le suicide de notre collègue, ce questionnaire interroge tant sur sa forme que sur le fond.

La forme

- Mail envoyé sur les boîtes des écoles : qui y répond ? combien de fois ?
- Comment seront traitées les remontées ?
- 4 questions ouvertes sur 31 : quelle compilation possible ?
- Questions 16 et 17 : les choix pourraient être cumulables, mais ne le sont pas : pourquoi ?

=> Bref, si on ne s'attachait qu'à la forme on retiendrait déjà que les remontées de cette enquête sans valeur scientifique auront une légitimité toute relative

Le fond

Comme pour les évaluations CP-CE1, ce questionnaire est très orienté sur une des lubies du ministre et va permettre, n'en doutons pas, de faire revenir sur le tapis, le nouveau statut de cheffe d'établissement du premier degré ;

Ce questionnaire est insultant pour les enseignant·es chargées de direction, dont le temps de travail pour l'école dépasse lar-

gement les 60 heures hebdomadaires. Comment le ministère peut-il proposer « moins de 10h par semaine » ?

Le questionnaire évacue les questions qui fâchent :

- Moyens humains, RASED, AESH, médecins scolaires, CMP, IME, assistant·es sociaux·ales... qui rendent le métier d'enseignant·e et de directeur·trice compliqué ;
- Rémunération des directeurs et des directrices ;
- L'aide administrative pour gérer le quotidien de l'école pendant que le-la directeur·trice ENSEIGNE ;
- La pression hiérarchique, les enquêtes annuelles à remplir, les doubles ou triples tâches (Voir encadré).

Quant aux mesures concrètes et immédiates proposées par le ministre, elles interrogent tout autant :

- Une journée de décharge supplémentaire pour toutes

**Questionnaire
orienté, réponses
déconnectées...
Travail bâclé,
zéro pointé !**

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

les directeur-trices sur la période novembre/décembre. Les moyens de remplacement sont en tension partout, qui va venir remplacer les directeurs et directrices d'école ?

- Un moratoire sur les enquêtes pour cette année scolaire : si le ministère n'en a pas besoin, pourquoi juste les suspendre ?
- Évocation de l'embauche de service civique comme aide administrative : une mauvaise blague ?
- Réunion à organiser en urgence au cours du mois de novembre dans chaque circonscription. Outre que les IEN ont leur propre agenda de réunions déjà prévues, encore une fois le ministre demande aux directeur-trices de se réunir un soir bien souvent, mais parfois le mercredi matin ou après-midi (oui, oui !!!) pour alléger leur tâche : on marche sur la tête !

Les demandes et les besoins des directeur-trices d'école sont connues du ministre. Rappelons-nous que si les directeur-trices sont surchargées de travail, c'est aussi parce que les enseignant·es chargé·es de classe sont également submergé·es de tâches annexes à l'enseignement (imprimés à rédiger et/ou compléter pour les demandes d'aides, les projets...). Outre l'allègement de ces tâches qui n'apportent aucune « valeur ajoutée » au bénéfice des élèves, **la CGT Educ'action revendique une réduction du temps** de travail qui permettra à l'ensemble des enseignant·es de sortir de la spirale « injonction - urgence - saturation ».

Saisissons-nous, dans le questionnaire, des parties « expression libre » pour évo-

quer les réels besoins du terrain et des équipes (en termes de réduction du temps de travail par exemple mais aussi de conditions de travail) et **ne pas nous laisser imposer un statut dont nous ne voulons pas** car il ne peut être la réponse appropriée au malaise de la direction d'école !

Émilie PERTUZÉ



Au CHSCT ministériel du 6 novembre 2019...

Suite au suicide de notre collègue, toutes les organisations syndicales avaient appelé à la tenue d'un CHSCT extraordinaire pour évoquer les conditions de travail dramatiques subies par les collègues et prévenir les actes suicidaires. Face à cette pression syndicale et le fort soutien des collègues sur le terrain, le ministère a convoqué en urgence cette instance.

Pour l'occasion, partout en France et particulièrement devant le ministère, des rassemblements et une forte mobilisation ont eu lieu. Et alors que l'attente était forte, **le CHSCT a accouché d'une souris...**

Un mois après le suicide de notre collègue qui accuse son employeur d'avoir été à l'origine de son acte, on annonce un GT avant la fin de l'année 2019 afin de définir un protocole de prévention de l'alerte suicidaire...

Le ministre a aussi fait une annonce fracassante en dévoilant "Une campagne nationale de recrutement des médecins de prévention"... Il faudrait déjà pourvoir les postes vacants dans toutes les académies.

Et enfin le ministère s'engage à plus de transparence sur les données nationales concernant les risques psychosociaux et d'en faire l'objet d'un échange annuel avec les organisations syndicales. Les chiffres annoncés par le ministère font état sur l'année 2018-2019 de 58 suicides des personnels de l'Éducation nationale soit plus d'un par semaine !

Lors du CHSCT, il a été rappelé le « chantier » en cours sur les métiers et les missions des directions d'école.

Combien d'autres actes tragiques pour obtenir des réponses immédiates et concrètes ? **La CGT Educ'action reste mobilisée sur ces questions de bien-être au travail pour tous les personnels.** Avec l'intersyndicale nationale, elle poursuit le combat.

Elena BLOND & Jérôme SINOT

Métier

Une rentrée dramatique pour les personnels

L'École pleinement inclusive et l'École dite de la confiance vantées par le gouvernement pourraient être renommées École de la souffrance pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

**Quel sera le prochain coup de bâton du ministère ?
Quelle sera la prochaine étape dans cette casse volontaire des personnels de l'Éducation nationale ?
Faudrait-il de nouveaux Jean Willot, Christine Renon, Laurent Gatier, Frédéric Boulé pour que le ministère et le président de la République comprennent que la pénibilité et la souffrance sont réelles ?**

À tous les niveaux, cette souffrance se fait sentir de manière très violente :

- ◆ plusieurs suicides et tentatives de suicide chez les enseignant·es, directeur·trices d'école et chef·fes d'établissement ;
- ◆ menaces et agressions par des parents d'élèves ;
- ◆ agressions entre élèves et mort d'un élève devant son établissement.

Les mois de septembre et octobre 2019 ont été ponctués de ces « faits divers » relayés par la presse, qui sont parfois le lot quotidien de certains établissements scolaires.

Ces tristes évènements pointent les nombreuses difficultés de l'École :

- ◆ réformes qui s'enchaînent à vitesse grand V, sans moyens supplémentaires, sans concertation avec les acteur·trices de terrain et/ou acceptation de leur part ;
- ◆ programmes scolaires qui changent à chaque nouveau gouvernement ;
- ◆ manque de considération de la part du ministère de l'Éducation nationale envers tous les personnels ;
- ◆ scandaleuse absence de médecine du travail qui devrait être un chantier prioritaire de notre ministère.

De manière générale, la marche forcée pour les dédoublements CP et CE1 en éducation priori-

taire, les évaluations CP et CE1, l'école inclusive sans les moyens nécessaires, la transformation des personnels du RASED en « pôle ressources », la réforme du Bac, réforme de la voie professionnelle, parcours sup sont autant de mesures qui plombent l'École de la maternelle au lycée.

Localement, la rentrée n'est pas glorieuse, et les situations vécues localement sont transposables partout en France :

- ◆ effectifs surchargés et emplois du temps intolérables, non prise en compte des élèves en situation de handicap et sous-effectif du côté du personnel d'entretien dans le second degré ;
- ◆ nominations tardives des collègues titulaires secteur, des élèves sans AESH à la rentrée malgré leur notification MDPH dans le premier degré ;
- ◆ pour les personnels AESH, la situation est catastrophique et inhumaine puisque nombre d'entre eux·elles n'ont pas signé de contrat, n'ont pas touché de salaire et ont été convoqués à une formation pendant les vacances en étant informés une semaine avant !

Quel sera le prochain coup de bâton du ministère ? Quelle sera la prochaine étape dans cette casse volontaire des personnels de l'Éducation nationale ? Fau-

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

drait-il de nouveaux Jean Willot, Christine Renon, Laurent Gatier, Frédéric Boulé pour que le ministère et le président de la République comprennent que la pénibilité et la souffrance sont réelles ?

Avec l'application de loi de réforme de la Fonction publique et la suppression de certaines prérogatives (mouvement, mutations, promotions) des commissions paritaires mais aussi avec

la fin des CHSCT, nous craignons pour la future prise en compte de la souffrance au travail. Le projet de réforme des retraites avec un âge pivot à 64 ans va également pénaliser les salarié·es en général et les personnels de l'Éducation en particulier. Quelle qualité de vie aurons-nous avant et après la retraite? Pourquoi vivre plus longtemps pour vivre mal ? C'est ça le modèle de société prôné par le président Macron ?

Émilie PERTUZÉ

Le modèle de société prôné par le président Macron n'est pas celui de la CGT...

Combattons-le!

Souffrance au travail, inaction de l'employeur : retour sur un combat syndical inédit et une victoire dans l'académie d'Aix-Marseille

La situation est d'une banalité affligeante : une circonscription avec à sa tête une responsable qui pratique l'abus de pouvoir et génère une souffrance au travail auprès de nombreux·ses collègues. Beaucoup de monde savait mais trop peu réagissait, agissait. Difficulté supplémentaire : pas de syndiqué·es CGT à l'époque sur place.

Les conséquences sur les personnes ont été dévastatrices : arrêts de travail, mutations forcées, dépressions, détresse suicidaire.

Puis il y a eu une prise de conscience ou plutôt une prise de confiance. Rien de spontané à cela. Mais simplement une journée d'étude organisée par la CGT Educ'Action 13 sur la question de la souffrance au travail. On est en mars 2015. Rappelons que cela faisait déjà plusieurs années que cette responsable de circonscription sévissait, « maître dans sa baronnie » comme elle se plaisait à raconter à qui voulait l'entendre.

Lors de cette journée, les nombreuses interventions ont souligné combien cette question de la souffrance au travail était prégnante dans notre profession. Mais aussi combien c'est le système qui est malade et généra-

teur de souffrance : la précarisation du salariat, l'intensification du travail et des collègues de plus en plus isolé·es. C'est un véritable terreau pour les pratiques infantilisantes, autoritaires, humiliantes.

Nous sommes donc retourné·es à quelques un·es sur le terrain avec en tête la volonté de tout faire pour mettre en œuvre notre démarche syndicale, fruit d'une longue expérience et réflexion au sein de la CGT.

En premier lieu il s'agissait de permettre aux collègues de libérer la parole. La discussion évite l'isolement, elle crée du lien. Nous avons essayé de recréer des espaces collec-

(Suite page 10)



Une action et une stratégie syndicales définies collectivement pour un objectif clair : forcer l'employeur à sortir de son mutisme pour prendre les mesures de protection et de réparation que lui impose la loi en matière de santé au travail...

tifs. Il était important de redonner aux collègues de la circonscription les moyens de se rencontrer.

Nous avons alors démultiplié les réunions d'information syndicale, initié les démarches unitaires avec les autres sections syndicales locales (AG du personnel, communiqué). Nous avons rencontré individuellement les collègues victimes de ces agissements autoritaires pour recueillir par écrit leur témoignage pour constituer un dossier. Nous avons sollicité les CHSCT, départemental et académique, accompagné nos collègues dans leur recours pour faire reconnaître leurs arrêts en accidents de service. L'intervention de l'UNSEN au ministère a été déterminante pour gagner le recours d'une collègue. Ce fut notre première victoire. On est en octobre 2017.

Nous avons pris beaucoup de coups mais on n'a rien lâché, convaincu·es que la démarche syndicale porterait ses fruits. Mais au bout de combien de temps ? Nul·le n'est à l'abri de douter, de s'épuiser. Mais le collectif, du national au local, nous a vraiment porté y compris dans les périodes les plus difficiles.

Puis nous nous sommes heurtés à un mur : l'inaction fautive de l'employeur qui tout en ayant connaissances des faits avérés sur cette circonscription, laissait faire, voire cautionnait ces pratiques en refusant systématiquement de reconnaître les accidents de service. Les directeurs académiques se sont succédé sans aucun changement malgré nos multiples audiences et interventions.

Alors nous avons décidé de passer à un cran au-dessus en nous appuyant sur le juridique et le cadre réglementaire. Nous avons aidé les collègues à déposer des signalements de Danger Grave et Imminent, à enclencher la demande de protection fonctionnelle et à systématiquement déclarer un accident de service. Nos élu·es sont intervenu·es régulièrement au CTA au niveau du recteur, au CHSCT au niveau du département (DSDEN).

En janvier 2017, le bureau départemental du syndicat prend la décision devant l'inaction du rectorat et de la DSDEN de rencontrer une avocate pour engager une action au Tribunal Administratif.



Ce fut un véritable saut dans l'inconnu. Mais épaulé·es par le pôle juridique national de la CGT Éducation et par notre avocate, nous avons défini une stratégie syndicale qui deux ans plus tard s'avèrera victorieuse.

L'objectif était de forcer l'employeur à sortir de son mutisme pour prendre les mesures de protection et de réparation que lui impose la loi compte tenu des faits qui lui avaient été signalés et du dossier fourni que nous avions constitué (PV CHSCT, témoignages, recours, demandes d'audiences...).

La stratégie envisagée fût la suivante :

- 1/ notifier par écrit au recteur les mesures à prendre au regard de la loi ;
- 2/ en l'absence de réponse à ces demandes au bout de deux

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

mois, il s'agit alors d'une décision (implicite) de rejet des mesures à prendre ;

3/ attaquer la légalité de cette décision au Tribunal Administratif.

Le courrier au recteur avec nos demandes a été envoyé en AR en juin 2017. Nous avons déposé avec notre avocate un recours en novembre 2017. L'audience s'est déroulée en novembre 2019.

Les deux ans écoulés entre le dépôt du recours et le jugement ne se sont pas résumés à attendre patiemment un jugement dont nous n'étions pas certaines

de l'issue. Au contraire, sans attendre le jugement, le recours engagé nous a boosté dans nos actions, audiences, interventions auprès de l'employeur qui avait reçu 5/5 le message que nous lui adressions avec ce recours : cela prendrait le temps qu'il faudrait mais nous ne lâcherions rien !

Puis le 18 novembre 2019, le jugement du Tribunal administratif de Marseille est tombé :

« Il est enjoint au recteur de l'académie d'Aix-Marseille de prendre, en usant de son pouvoir d'organisation du service et de son pouvoir hiérarchique, toutes les mesures appropriées de nature à faire cesser les risques en matière de sécurité et de santé physique et mentale encourus par les agents de la circonscription (...), dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement. (...) La République mande et ordonne au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision. »

Que ce fut rude mais c'est une très belle victoire pour les collègues victimes, pour la profession, pour l'engagement militant.

Un dernier mot : nous venons d'enregistrer notre quinzième adhésion à la CGT sur cette circonscription.

« La colère est nécessaire ; on ne triomphe de rien sans elle, si elle ne remplit l'âme, si elle n'échauffe le cœur ; elle doit donc nous servir, non comme chef, mais comme soldat. »
Aristote

Stéphane LEMOINE
CGT Educ'action 13



Carrière

Mouvement, permutations : 2020, année funèbre : le gouvernement met fin au paritarisme.

À l'issue de l'adoption de la loi Fonction publique pendant les vacances d'été, certain·es espéraient un maintien a minima des dispositifs actuels de gestion équitable des carrières des personnels du ministère de l'Éducation nationale. La complexité du suivi de carrière pour l'administration et l'apport reconnu du travail des élu·es paritaires auraient dû permettre l'adoption de cette solution minimaliste. Mais il y a une véritable détermination du gouvernement à mettre fin à toute transparence dans la gestion des carrières et du mouvement des personnels.

Dès le mouvement interdépartemental 2020, celui que vous êtes en train de remplir, **les mutations seront gérées uniquement par la seule administration sans aucun droit de regard des élu·es des personnels sur la réalité, la qualité et le respect de l'équité, dans la mise en œuvre des règles de mobilité.**

Les élu·es paritaires n'auront plus accès à l'ensemble du mouvement. Dans ces conditions, plus aucun accès aux barèmes des personnels validés par les départements et transmis au ministère. Plus aucune possibilité de vérifier que leur barème prend en compte leur situation personnelle, ni pour en vérifier l'équité ou proposer des améliorations. Les personnels insatisfaits de leur barème seront seul·es face à l'administration pour contester et corriger ce barème. Les personnels et les syndicats n'auront aucun moyen de savoir et encore moins de vérifier si l'administration a respecté ses propres règles. A l'issue des résultats des mutations, les collègues pourront contester leur affectation (en cas de non obtention du premier vœu et-ou non respect de l'article 60) dans un recours administratif avec l'appui d'une organisation syndicale représentative. Cette contestation ne pourra malheureusement

que se faire «à l'aveugle» puisque personne n'aura accès aux tableaux de mutations et barèmes... Et le résultat de ce recours pourra être rendu dans des délais incertains...

En gros, vous êtes désormais seul·e pour gérer votre carrière face à votre employeur... Et il en sera de même pour les mutations départementales ! **La CGT Éduc'action reste là pour vous épauler au moment des mutations et pour vous accompagner pour les recours. On ne baisse ni la garde ni les bras !**

Jérôme SINOT



Le dossier complet sur les mutations est en ligne sur

<http://www.cgteduc.fr/carrere-mainmenu-48/mutation-mainmenu-149/2761-mouvements-2020>

Éducation prioritaire

Vers l'arrêt de mort de l'éducation prioritaire ?

Le rapport Azéma-Mathiot sur l'éducation prioritaire a été rendu au ministre le 5 novembre. On ne sait pas ce que JM Blanquer gardera de ce rapport. On sait juste, que dans un contexte d'élections municipales, il n'y aura pas de mise en place de nouvelles mesures avant la rentrée 2021. Néanmoins, comme il est friand des propositions de Mathiot, regardons pour anticiper...

La carte des REP+ serait maintenue avec quelques aménagements jusqu'en 2022. L'idée est de faire coïncider les REP+ avec les collèges et écoles des « quartiers politique de la ville ». Le rapport propose d'étendre les mesures de dédoublement aux écoles de certains de ces quartiers, et à celles des zones rurales chargées de difficulté scolaire. Dans un cadre budgétaire le permettant...

La prime REP+ serait étendue aux AED et AESH, puis aux CPC et IEN. Annonce difficile à financer. La mesure du rapport la plus inquiétante est d'adosser la 3ème tranche de revalorisation de l'indemnité REP+ à la participation obligatoire au dispositif de formation à la difficulté sociale et scolaire hors temps scolaire. Pour la CGT Éduc'action, ce « travailler plus pour gagner

plus » est inacceptable tout comme la volonté accrue de formatage des enseignant·es. C'est l'application de la volonté de Macron-Blanquer de lier revalorisation salariale (uniquement sous forme indiciaire et en lien avec la réforme des retraites) et modification des missions.

Pour les REP, il y a des inquiétudes car l'idée est de définir, au niveau académique et non plus national, une nouvelle grille territoriale, qui « identifierait les territoires scolaires appelant des mesures d'accompagnement ou d'évolution ». Cette grille, co-construite avec les collectivités locales, regrouperait les actuels REP, les écoles des espaces ruraux, les réseaux concernés par la mixité sociale et les écoles-établissements en situation d'éloignement. C'est la fin du

C'est la fin du label REP national et une nouvelle territorialisation modifiable selon les politiques rectorales et ministérielles.

C'est surtout une mutualisation néfaste des moyens.



(Suite page 14)

Inclure l'enseignement privé sous contrat dans ces territoires scolaires en le finançant pour qu'il intègre un certain nombre d'élèves en difficultés. Ou comment adoucir le contournement de la carte scolaire...

label REP national et une nouvelle territorialisation modifiable selon les politiques rectorales et ministérielles. C'est surtout une mutualisation néfaste des moyens. Par ailleurs, le rapport reprend la volonté ministérielle ancienne d'inclure l'enseignement privé sous contrat dans ces territoires scolaires en le finançant pour qu'il intègre un certain nombre d'élèves en difficultés. Ou comment adoucir le contournement de la carte scolaire...

Ce serait aussi la fin de l'indemnité REP pour tou·tes les enseignant·es puisqu'elle serait versée individuellement, même au sein d'un établissement labélisé, selon les missions et les projets. Plus généralement, c'est un recours aux outils actuels du ministère : systématisation des postes à profil et spécifiques, individualisation des carrières, recours accru aux collègues contractuel·les.

La CGT Éduc'action dénonce une nouvelle territorialisation de l'École et de son pilotage avec un rôle particulier dévolu aux cités éducatives. Elles devraient devenir le modèle de l'éducation prio-

ritaire comme nous l'avions prédit au moment de leur annonce : un modèle multipartite aux moyens dilués sur tous les aspects de la politique de la ville, et où les établissements scolaires ne sont qu'une composante parmi d'autres.

Pour la CGT Éduc'action, ce rapport est dans la ligne ministérielle : labellisation avec des effets de seuil et la fuite d'une partie des familles, transformation du bureau ministériel de l'éducation prioritaire en bureau de l'éducation prioritaire et des territoires, augmentation annoncée de la part indemnitaire dans les salaires, augmentation des postes à profil avec les nouvelles « *lignes de gestion* », formation des personnels pendant les vacances scolaires...

La CGT Éduc'action s'opposera, avec les personnels, à cette mise à mort à terme d'un dispositif dont les moyens n'ont cessé de baisser alors qu'ils devraient exploser pour être encore plus efficaces.

Jean GRIMAL

Budget 2020

Il manquera des postes d'enseignant-es à la rentrée !

Le budget 2020 prévoit la création de 440 postes supplémentaires en primaire. Nous pourrions nous en réjouir. Sauf que cela sera nettement insuffisant pour combler les besoins, notamment ceux induits par la politique de dédoublement des CP-CE1 en REP-REP+ et de limiter à 24 élèves certains niveaux de classes.

Une certitude : pour créer ces 440 postes, ce sont les postes d'enseignant-es dans le second degré et les postes administratifs qui seront supprimés !

Interrogé par la commission Éducation lors de son audition au Sénat sur son budget 2020, le ministre de l'Éducation nationale a tenté de justifier sa politique insuffisante de créations de postes pour parvenir à des effectifs de 24 élèves par classe (en GS, CP et CE1). Alors que pour y parvenir il faudrait plus de 3000 postes sur 3 ans, il ne prévoit que 440 postes pour la rentrée 2020 afin d'appliquer une mesure indiquée dans la circulaire de rentrée et qui doit s'étaler jusqu'en 2022.

Selon nos calculs, il faudrait créer 1187 postes à temps plein pour la grande section de maternelle pour 2020, puis 736 postes pour le CP, puis le CE1 d'ici 2022. À cela il faut ajouter plus 552 postes pour l'enseignement privé.

Le recours aux postes d'autres professeur-es !

Le ministère de l'Éducation nationale a trouvé la solution pour arriver à ces 3191 postes à temps plein. Il suffira d'avoir recours à des postes de professeur-es de CE2, CM1 et CM2. Peu importe si les effectifs exploseront dans ces niveaux. Peu importe que le climat entre les collègues soit dégradé par des effectifs surchargés en CE2, CM1 et CM2 ! Ce ne sera qu'une généralisation des pratiques tes-

tées en éducation prioritaire avec les dédoublements des CP-CE1...

Comment seront alors attribués les postes de CP et CE1 ? Les modifications des règles du mouvement pourraient se traduire par la multiplication des postes à profil ou à exigences particulières, sans aucune transparence ni contrôle lors des CAPD.

Le constat est sans appel : **les créations de postes d'enseignant-es ne pourront donc pas couvrir les besoins liés aux ouvertures de classes à prévoir pour arriver à 24 élèves maximum.**

Pour la CGT Éduc'action, une fois de plus, les annonces, puis leurs applications concrètes, vont dégrader les conditions de travail des personnels et d'apprentissage pour les élèves.

François Xavier DURAND



AESH

20 novembre : journée d'action Retour sur la forte mobilisation dans l'académie de Clermont-Ferrand



Le recteur a pu constater au cours de cette journée de mobilisation du 20 novembre que les AESH étaient déterminées à sortir de l'ombre, de l'invisibilité. C'étaient plus de 150 personnes réunies devant les grilles, AESH, profs, parents avec leurs enfants.

Au-delà des revendications principales qui sont celles du statut et de la revalorisation des salaires assortie de la possibilité de travailler à temps complet, les AESH de l'académie voudraient à minima voir appliquée la circulaire de juin 2019. En effet le rectorat a choisi un calcul, qui lui

appartient, entraînant un non-paiement du travail hebdomadaire qui varie entre 20 et 40 mn selon les contrats : soit par exemple 23H31 rémunérées pour un contrat à 24h hebdomadaire. Cela reflète comment cette circulaire nationale permet toutes les interprétations possibles et induit l'inégalité de traitement sur le territoire.

En définitive, sans cadre contraignant, le recteur fait ce qu'il veut d'une circulaire. C'est à se demander si le recteur n'aurait pas besoin d'une AESH pour lui reformuler la consigne ?

Depuis la rentrée, les collègues s'organisent et se mobilisent : audiences, rassemblements, rencontre de parlementaires qui s'engagent après des AESH, intervention en CCP...

Des recours gracieux formulés par des dizaines d'AESH sont en cours et ont été envoyés pour demander la rectification des contrat. **Si ces recours sont refusés, alors avec l'aide de la CGT Educ'action, les collègues AESH engageront une procédure devant le Tribunal administratif selon une formule simple : faire entendre et respecter leurs droits.**

Elena BLOND

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>



À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).